



Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO à la F3SCTD du 14 octobre 2025

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCTD,

Cette F3SCT se tient moins de 7 semaines après la rentrée et, déjà, de très nombreux personnels nous font part de leur très grande fatigue, voire de leur épuisement. Le mois de septembre est toujours une période très chargée, avec les réunions de rentrée, les conseils des maîtres et de cycle de début d'année, la saisie des résultats aux évaluations nationales et les rendez-vous avec les parents qui en découlent. Mais cette année, les enseignants du 1^{er} degré ont dû ajouter un conseil des maîtres sur le plan filles maths dans la première quinzaine, et la journée de solidarité EVAR avant les vacances.

Si 6 heures peuvent être retirées des APC pour les évaluations nationales, cela est bien en deçà du temps que les enseignants y passent et les directeurs sont toujours exclus d'un quelconque rattrapage de ces heures. Nous pouvons également ajouter l'élection des représentants de parents d'élèves qui requiert énormément de temps, alors même qu'il n'y a dans la majorité des écoles qu'une seule liste.

Dans les lycées on s'inquiète de la cyber-attaque qui a eu lieu en fin de semaine dernière et qui accentue les difficultés déjà nombreuses. Nous déplorons le manque d'informations et de communication. Nous aimerions savoir si une date de retour à la normale est connue car tous les dysfonctionnements constatés ne font que dégrader encore plus les conditions de travail des collègues qui souhaiteraient savoir s'il y aura un impact notamment sur la paye ?

Bien évidemment l'instabilité politique du pays et un septième ministre de l'Education Nationale en à peine 3 ans 1/2 ne sont pas à même de rassurer nos collègues sur une amélioration de leurs conditions de travail et les mobilisations des 10 et 18 septembre le prouvent.

La perspective d'une « année blanche », sans augmentation, alors qu'ils subissent déjà la baisse d'indemnisation du CMO les inquiète. Pour les collègues qui ont été en CMO depuis le 1^{er} mars 2025, le ministère vient d'annoncer que la régularisation se fera sur les payes de novembre et janvier.

Les personnels pourront se voir retirer jusqu'à 30% de leur salaire sur une même paye, parfois déjà à mi-traitement. Cette mise en œuvre de la réforme est une démonstration du caractère injuste et intolérable de ces budgets d'austérité. Cette mesure va encore dégrader les conditions d'existence des agents qui subissent depuis des décennies le gel du point d'indice (31,5 % de perte de pouvoir d'achat depuis l'année 2000).

La prise en charge à hauteur de 50% de la mutuelle pourrait apparaître comme une avancée positive. Or, les garanties proposées sont insuffisantes et beaucoup de collègues devront compléter, à leur frais, le panier de base, afin d'avoir une couverture adaptée à leurs besoins.

À l'ordre du jour de cette instance il y a le bilan annuel des accidents de travail, du RSST, des aménagements de poste, de la conseillère RH et des assistantes sociales.

En plus du bilan il serait intéressant d'avoir un comparatif avec les années précédentes, afin d'évaluer l'évolution du nombre d'AT, de fiches du RSST, des demandes d'accompagnement RH et avec les AS.

Concernant les accidents de travail, nous demandons à ce que toutes les demandes de reconnaissance d'accident de travail soient systématiquement acceptées surtout lorsqu'il s'agit de souffrances psychologiques. Les collègues victimes de burn-out à cause de leur métier (surcharge de travail, élèves et familles violentes verbalement et/ou physiquement, conflit avec la hiérarchie ou les pairs...) doivent être écoutés et accompagnés dans les épreuves qu'ils traversent. Ils ne devraient pas devoir réaliser un véritable parcours du combattant pour que leur arrêt de travail soit reconnu comme accident de service du moment que les causes sont clairement dues à l'exercice de leurs fonctions. Nous exigeons que chaque agent soit systématiquement placé en CITIS par l'administration pour la durée totale de son arrêt de travail lié au service comme le stipule le code de la fonction publique à son article L822-21.

Nous dénonçons à nouveau le refus ou le traitement insatisfaisant de plusieurs demandes d'aménagement de poste, en particulier pour des collègues en situation de handicap, de maladie chronique ou ayant plus généralement des problèmes de santé. Ce non-respect des droits fondamentaux des agents est non seulement contraire à la réglementation en vigueur, mais il porte aussi atteinte à leur santé physique et mentale, et à leur dignité professionnelle.

Depuis le début de l'année, ce sont déjà plus de 130 fiches qui ont été rédigées dans le RSST. Ces fiches traduisent une réelle souffrance des personnels confrontés à la violence accrue des élèves et des familles, à une charge de travail croissante, à un manque de reconnaissance, à une désorganisation persistante des services et à une pression constante pour « faire toujours plus avec toujours moins ». L'inclusion systématique et sans moyen n'est pas étrangère à cette situation.

Dans le traitement de ces fiches nous regrettons toujours que certaines ne soient pas « visées » (25), que d'autres n'aient pas de réponse (10), ou uniquement celle du directeur (13). Enfin nous réitérons notre demande qu'une fiche ne puisse pas être clôturée par le directeur mais uniquement par le supérieur hiérarchique.

Les contre-réformes et les politiques menées ne répondent pas aux revendications des personnels et la FNEC FP-FO continue de demander:

- **Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services pour ouvrir des classes partout où cela est nécessaire, pour arrêter les fermetures de classes,**
- **La création de postes de remplaçants pour que chaque enseignant absent soit remplacé,**
- **Le retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive,**
- **L'abandon de la réforme du Lycée Professionnel, du Pacte, et de la réforme du Choc des Savoirs,**
- **Les créations de postes spécialisés, de PsyEN, d'AESH, d'AED nécessaires à la prise en charge de tous les élèves en difficulté ou en situation de handicap, l'abandon des PIAL (et de la mise en place des PAS) et l'arrêt de la logique d'inclusion systématique et forcée sans moyen,**
- **L'augmentation des décharges de direction pour toutes les écoles. Pas une école sans décharge hebdomadaire,**
- **L'abandon des formations en constellations et des évaluations d'école,**
- **Le recrutement immédiat de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci, la titularisation ou la stagiairisation de tous les contractuels qui le souhaitent,**
- **L'augmentation immédiate des salaires par l'augmentation significative du point d'indice (au moins 10% tout de suite et le rattrapage des 32,5% perdus depuis 2000).**